



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

L'an deux mil vingt cinq, le quinze juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CYR-LA-ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Nelly DUFFAUT.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Jacques COUDERC, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, Mme Maud LE GUILLOU, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. Jean-Marc NOAILLE, M. David HENOCQ.

Procurations : Mme Agnès MULLIEZ en faveur de Mme Nelly DUFFAUT, Mme Christelle COURTES en faveur de Mme Magali FERNANDEZ, M. Alain PERSEC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, M. Jean-Marc NOAILLE en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Christophe MAURY.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-023 : Participation de la commune de Vars au frais du RPI année 2025

Le conseil municipal de Saint Cyr la Roche a discuté et approuvé la proposition relative à la répartition des frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2024/2025 (de janvier à juillet 2025). Cette décision vise à répartir équitablement les frais entre les communes participantes, et sa mise en œuvre débutera par l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 3 498.38 € auprès de la commune de Vars-sur-Roseix.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-024 : Participation de la commune de Saint-Cyprien aux frais scolaires – Année scolaire 2024/2025

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à la demande de participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants hors commune. Cette décision vise à assurer une répartition équitable des coûts de scolarisation entre les communes concernées, conformément aux dispositions légales et aux conventions en vigueur. Sa mise en œuvre débutera par l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 390.00 € auprès de la commune de Saint-Cyprien pour l'année scolaire 2024/2025.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-025 : Participation de la Commune de Saint-Bonnet la Rivière aux frais scolaires - Année scolaire 2024/2025

Un titre de recette de 190.00 € sera également émis auprès de la commune de Saint Bonnet la Rivière.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-026 : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le conseil municipal a examiné et validé la proposition d'attribution de subventions aux associations locales ainsi que l'aide financière destinée aux familles pour le voyage scolaire du collège. Cette mesure, déterminante pour le soutien des initiatives associatives, sera mise en œuvre selon les modalités de versement approuvées. Les fonds nécessaires sont inscrits au budget municipal, au chapitre 065, article 65748.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-027 : Octroi de subventions aux associations pour l'année 2025

Le conseil municipal approuvé la proposition relative à l'attribution de subventions, déjà élucidée lors du budget, à plusieurs associations locales. Cette décision vise à soutenir diverses activités associatives, notamment sportives, éducatives et environnementales, aider les familles aux voyages des enfants du collège.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-028 : Tarification sociale cantine

La commune a renouvelé la convention de tarification sociale jusqu'en 2027. Cette décision vise à garantir l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous les enfants scolarisés, en soutenant particulièrement les familles les plus modestes. La nouvelle grille tarifaire comprend trois tranches : 0.95 € pour un quotient familial (QF) de 0 à 500 €, 1.00 € pour un QF de 501 à 1000 €, et 3.00 € pour un QF supérieur à 1000 €. Les familles ne fournissant pas leur justificatif de QF se verront appliquer le tarif de 3.10 €.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-029 : Portant sur les tarifs de la garderie

Le conseil municipal a approuvé les tarifs de la garderie à appliquer pour la rentrée scolaire 2025/2026 : matin 1.50 €, soir 2.50 € et journée (matin + soir) 3.80 €

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-030 : Convention d'assistance technique Correze ingénierie

Le conseil municipal de Saint Cyr la Roche a discuté et approuvé la proposition relative à la réhabilitation d'une maison en logements. Cette décision vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, et sa mise en œuvre débutera avec l'assistance technique spécialisée de Corrèze Ingénierie, qui couvrira plusieurs étapes cruciales du projet, notamment l'expression et la clarification du besoin, la phase pré-opérationnelle, la phase opérationnelle, la mise en place des entreprises de travaux, le suivi des travaux, et les opérations de réception des ouvrages.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

- **Compte rendu CLECT : transfert de compétences : eaux pluviales et chemins de randonnées**
- **Compte rendu réunion piscine d'Objat pour l'année solaire 2025/2026**

- FDEE19 : étude d'un poste supplémentaire à l'espace public pour les manifestations ponctuelles.
- Organisation d'un cluedo le 31 juillet prochain par le Pays d'Art et d'Histoire.
- Intervention de la société BRGM missionnée par le Service Géologique National pour le lancement de la mise à jour de l'inventaire national des ressources minérales.
- Prochain conseil municipal le 15 septembre 2025

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 15 juillet 2025

Signature Maire, Mme Nelly DUFFAUT

Signature Secrétaire, Christophe MAURY.



